

FSF

Syndical^{ement} vôtre

numéro 2 - septembre 1998

Média de la Fédération des Sociétés de Fonctionnaires (FSF)
Av de Mon-Repos 4, 1005 Lausanne, tél: 021/320.63.88

SPV, APEIEV, AVCO, ADESOV, ACEV, ECAL, APGV, SSV, Cantonniers,
ASI, AVOPF, SVCRF, AVPR, ASPV, ASPAS, UREV, AIF,
AVFM, AVAP, Pasteurs et diacres

J.A.B

1000 Lausanne 4

Retour: FSF, cp 293

1000 Lausanne 4

paraffé 4 à 6 x l'an

24 septembre: actions!

Robert Vaucher, président de la FSF

L'assemblée extraordinaire des délégués de la FSF du 7 septembre a montré sa détermination à résister, par tous les moyens, aux attaques incessantes du Conseil d'Etat (CE) sur nos salaires et nos acquis sociaux. Chacun-e des 20'000 fonctionnaires doit maintenant s'impliquer et montrer sa détermination, en participant aux actions de l'après-midi du 24 septembre.

Face à la menace, nous devons dépasser les "fausses bonnes raisons" de ne pas s'engager: les scrupules de l'enseignant de ne pas "laisser tomber" ses élèves, ceux des policiers, gendarmes ou agents pénitentiaires assermentés, ceux des infirmières qui ne vont tout de même pas fermer l'hôpital ! Ou ceux des directeurs d'établissements scolaires un peu "coincés" par leur statut de cadre... Car au-delà de nos différences, il est temps de prendre conscience que nous sommes tous embarqués sur la même galère et que nous aurons tous à souffrir des mesures qui nous seront imposées.

Pour faire pression sur le CE, nous avons engagé les actions suivantes :

- convocation de la Commission paritaire pour une tentative de conciliation; en cas d'échec, tout aura été tenté pour éviter l'affrontement et la grève
- consignes de refus des propositions de péjoration des rentes de notre retraite aux délégués à l'assemblée des délégués de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV);
- probable lancement d'un référendum en cas d'acceptation par le Grand Conseil des mesures proposées;
- demande d'un avis de droit en vue d'un recours au Tribunal fédéral : depuis 7 ans le CE gouverne par décrets, bafouant la Loi sur le Statut;
- soutien aux actions de résistance sur les lieux de travail en début de journée le 24.9.
- organisation de l'Assemblée générale du personnel sur temps de travail, en nous basant sur une demande de congé envoyée au CE (Disposition d'application 74.2 du Statut), qui en a accepté le principe;
- participation à la manif' unitaire avec SUD et SSP.

Une chose est certaine, car historique: seuls les peuples qui ont osé résister aux menaces qui planaient sur eux ont obtenu des résultats, et même souvent la considération de ceux qui voulaient les dépouiller.

Ce n'est pas lorsque nous serons définitivement tondus qu'il faudra gémir.

Assemblée générale ouverte à tous

jeudi 24 septembre 1998 dès 15h00 (accès dès 14h30)

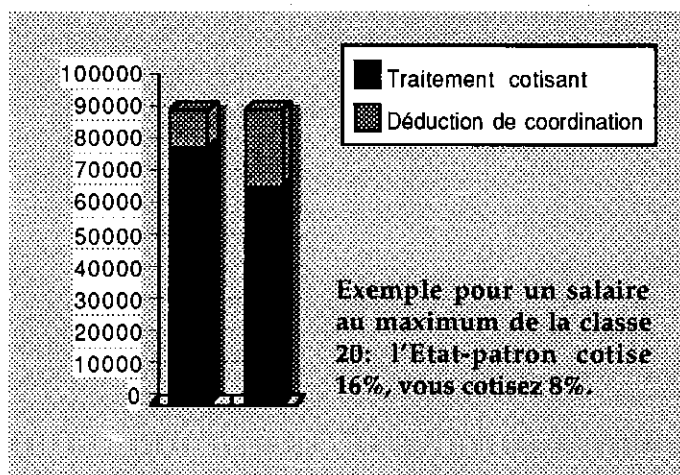
cinéma Romandie, place de la Riponne, Lausanne

Ordre du jour :

- Information sur la position du Conseil d'Etat sur les salaires et les prestations publiques; intervention éventuelle de M. Charles Favre
- Discussion générale
- Actions et mobilisations de l'automne : décisions
- Marche de la FSF depuis la Riponne à 17h00
- Participation à la manif' unitaire dès 17h30 à Montbenon

Rentes: Fr. 600 de moins par mois : **NON !**

La déduction de coordination est l'équivalent de la rente AVS simple et correspond actuellement à la somme de fr. 11'940.-- (en gris sur le graphique). Elle est appliquée afin qu'un retraité ne reçoive pas une rente supérieure à son dernier traitement grâce à l'AVS.



Elle est déduite de votre salaire brut, 13ème salaire compris. Vous obtenez ainsi votre salaire cotisant (en noir).

Conséquences pratiques.

Pour l'Etat

Pour atteindre la cible d'économie de 35 mios de francs, que le Conseil d'Etat a fixée pour les fonctionnaires, notre ministre des finances n'a trouvé de mieux que de doubler la déduction dite "de coordination", qui passerait à fr. 23'880.--

Cette manipulation purement mathématique permettrait à l'Etat de Vaud d'économiser 8 mios de francs la première année d'introduction et augmenterait jusqu'à 35 mios la 4ème.

Pour les fonctionnaires

Il est vrai que cette mesure permettra une très légère diminution des cotisations de fr. 79.60 par mois, c'est-à-dire très concrètement une augmentation déguisée de votre salaire brut, donc de vos impôts.

Mais ... ne nous trompons pas, cette économie toute relative nous coûtera une fortune au moment de la retraite.

En effet, le doublement de la déduction de coordination aura pour effet une diminution de la rente de la Caisse de Pensions de fr. 597.-- par mois quel que soit le salaire du fonctionnaire, soit la mesure la plus anti-sociale que l'on puisse imaginer.

Exemples :

Un fonctionnaire payé au maximum de sa fonction en classe 10 verra sa rente passer de fr. 2'556.90 à fr. 1'959.90, soit une baisse de 23.35%.

Un fonctionnaire payé au maximum de sa fonction en classe 20 verra sa rente passer de fr. 3'987.20 à fr. 3'390.20, soit une baisse de 14.97%.

Un fonctionnaire payé au maximum de sa fonction en classe 30 verra sa rente passer de fr. 6'117.50 à fr. 5'520.50, soit une baisse de 9.76%.

Cerise sur le gâteau : pour calculer votre perte réelle, multipliez les fr. 597.-- par 12 (pour une année), puis par 23,46 (l'espérance de vie moyenne pour une personne prenant sa retraite à 62 ans) ! Vous apprécierez ainsi à sa juste mesure le sacrifice qui vous est demandé !!

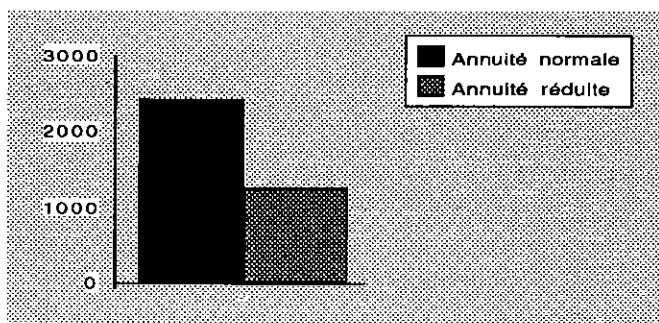
55% de moins... Annuités : les jeunes ne méritent pas ça !

Une annuité, c'est l'augmentation à laquelle tout fonctionnaire a droit jusqu'à ce qu'il atteigne le maximum de sa classification. Il faut au moins une quinzaine d'années pour atteindre le plafond salarial.

Ainsi, la diminution d'une annuité aura des conséquences non seulement tout au long de l'année en question, mais jusqu'à l'atteinte du plafond salarial, ce qui peut représenter plusieurs dizaines de milliers de francs (cumulation de salaires non payés).

Qui sera touché par cette mesure ?

Eh bien tous les fonctionnaires qui n'ont pas atteint leur plafond salarial, c'est-à-dire principalement les jeunes dont les salaires ne sont déjà pas mirobolants!



Un exemple pour illustrer le propos (classe 20) :

Annuité normale:	fr. 2402.-
Annuité à 45% + récupération CPEV:	fr. 1160.50
Perte de salaire brut:	fr. 1241.50

Une première !

L'Assemblée générale du 24 septembre est une première dans le sens où, si l'on ajoute les actions de nos collègues de SUD et du SSP, la colère des salarié-es s'exprimera dans l'ensemble de l'administration et du secteur parapublic.

La FSF vous propose donc de débrayer pour venir à son Assemblée: que risquez-vous ?

Le Conseil d'Etat a bien accordé le congé demandé par la FSF... mais pour le mercredi après-midi 23 septembre afin que, selon lui, les élèves ne soient pas touchés. La demande émanant de la FSF, cette réponse constitue de fait une discrimination pour le corps enseignant et un manque de considération pour les organisateurs.

Mais cela ne doit pas nous arrêter: au pire, le seul risque que vous pourriez encourir est de voir votre salaire diminué, en fonction du nombre d'heures non travaillées. Toute menace de sanctions disciplinaires ou autre forme de mobbing devrait nous être annoncées.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre, surtout si M. Favre vient répondre à nos questions...

Lausanne, 15 septembre 1998



Lettre ouverte au Conseil d'Etat

Assemblée générale du personnel

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le comité de la FSF tient à vous remercier d'avoir admis la gravité de votre attaque contre nos salaires en autorisant notre Assemblée générale. Cependant, comme vous le savez depuis fin août, lorsque vous avez refusé toute négociation raisonnable, les trois faitières du personnel ont réservé le jeudi 24 septembre pour informer leurs membres et pour une manifestation qui paralysera la capitale dès 17 h 30. Plus de 200 délégués FSF ont du reste confirmé cette date lors de leur Assemblée du lundi 7 septembre.

Quant à votre invitation à tenir une AG concernant toute la fonction publique le mercredi, par sollicitude pour les élèves et leurs parents, nous pouvons vous assurer qu'un service de garderie sera organisé et que les perturbations ne seront pas pire que lors d'un recyclage EVM, cette réforme scolaire voulue par le peuple et que vous nous empêchez de mettre en oeuvre, comme d'autres modernisations par ailleurs.

L'Assemblée générale débutant à 15 heures, nous serions honorés que le Chef du DFIN vienne en personne dissiper les doutes et l'anxiété des fonctionnaires, en répondant notamment aux cinq questions suivantes qui les préoccupent vivement :

- que signifie pour vous le mot "négociation", lorsqu'il ne reste au personnel qu'à choisir entre une baisse des retraites, des allocations familiales ou des salaires nets ?
- que signifie l'expression "des sacrifices équitables", lorsque vous mélangez les communes et les fonctionnaires, lorsque les coupes sont dix fois supérieures aux nouvelles recettes ?
- quel est l'acception de la "justice sociale" d'un Etat-patron qui vole fr. 600.-- par mois aux retraites de son personnel, que l'on soit aide de bureau ou chef de service ? et qui s'attaque prioritairement aux prestations destinées aux jeunes ou aux plus pauvres ?
- comment pensez-vous motiver votre personnel, alors que vous lui promettez encore 60 millions de coupes supplémentaires sur son salaire et 200 millions de nouvelles économies sur le Budget de fonctionnement de l'an 2000 ?
- et enfin, qu'est-ce qu'un "Etat de Droit" qui n'applique pas la Loi sur le Statut pendant sept ans ? Ou en d'autres termes : que dirait le Tribunal Fédéral de cette manière d'imposer les lois à tout le monde, sauf à soi-même ?

En cas d'empêchement de M. Favre, il est inutile de nous envoyer un-e délégué-e ne connaissant pas le dossier, comme à l'AD/FSF de Mézières en mai dernier. Nous débattons alors entre nous et décidons selon notre information des suites à donner. Enfin, nous vous saurions gré de bien vouloir expliquer aux usagers et aux édiles, cas échéant, les raisons des perturbations du 24.9., voire des suivantes.

En vous rappelant que par deux fois déjà, la FSF a su négocier des accords salariaux et que vous portez l'entière responsabilité de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons, nous restons ouverts à des négociations dignes et vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, nos salutations les plus respectueuses.

Pour le comité FSF

P. Théraulaz
santé

P. Martinet
enseignement

JC Sauterel
sécurité

C. Eperon
social

R. Vaucher
Président

Consignes des associations

SPV

- informez votre directeur de votre intention de débrayer pour vous rendre à l'AG FSF;
- demandez la réunion d'une assemblée (art. 136 du règlement) ou d'une conférence des maîtres (art. 147) de votre établissement pour discuter et décider des mesures à prendre;
- si vous subissez des pressions, téléphonez au secrétariat SPV (021/617 65 59) qui vous soutiendra dans votre démarche;
- informez les parents de vos élèves de l'action de résistance qui est menée et des raisons qui vous font agir (Cf lettre-type du CC/SPV envoyé aux responsables des groupes locaux);
- mettez sur pied un service minimum de garde des enfants dont les parents ne pourraient pas s'occuper et informez-les en les parents;
- membres SPV ou non, venez en nombre à l'AG, afin de viser la fermeture de l'établissement scolaire;
- aviser la presse locale de votre action, de ses raisons et des dispositions prises en faveur des enfants;
- préparez des résolutions ou des propositions d'action pour la suite de la résistance dont nous pourrions débattre à l'AG;
- préparez des banderoles, des chants, ..., pour la manif' qui suivra l'AG FSF.

Christian Rapin

AVAP : triste sort

La tarification des places de parcs à Lonay ne nous a guère surpris. La situation financière de ce canton ne se rétablira pas par ce procédé de gagne-petit et ne peut s'améliorer sur le dos des fonctionnaires. Vous l'apprendrez à vos dépens. En l'occurrence et pour vous permettre à l'avenir de mieux tondre les serveurs du Service public, nous nous permettons de vous remettre quelques paires de ciseaux. Collègues de l'AVAP et du Service Pénitentier, venez nombreux à l'AG du 24 septembre à 15 heures.

Le président, Michel Delabays EPO

Association des Pasteurs et Diacres

Nous suggérons à nos membres les actions suivantes pour le 24 septembre :

Là où cela sera possible : faire sonner les cloches de 13 h 30 à 13 h 45 en anticipant l'action par un panneau ou affiche qui pourrait avoir ce libellé :

- les mesures proposées par le Conseil d'Etat sont anti-sociales;
- les jeunes fonctionnaires et les bas salaires sont les plus touchés.
- les cloches sonnent en signe de solidarité;

Exemple : à la retraite, Fr. 600.- de moins pour tous, qu'on soit nettoyeur ou professeur.

Tous sont invités à participer à l'AG FSF du 24 septembre à 15 heures.

Ensuite, nous nous joindrons à la manifestation unitaire de 17h 30.

Thierry Juvet

Association vaudoise des formateurs de maîtres

Vous avez été plus de 88 % à répondre favorablement au principe d'une manifestation le 24 septembre prochain. Et la moitié d'entre vous est prête à aller jusqu'au débrayage ! Il y a donc, au sein de l'AVFM, un durcissement net contre le diktat du Conseil d'Etat.

A la lumière de ces résultats, votre comité vous invite à débrayer et à vous rendre à l'AG de la FSF selon les consignes ci-dessus. Si vous ne pouvez pas, manifestez sur votre lieu de travail en compagnie d'autres collègues et en donnant à vos actions le plus d'échos possible. Un bulletin AVFM plus spécifique vous parviendra ces prochains jours.

N'oubliez pas de prévenir votre directeur de votre intention de participer à l'AG de la FSF, ni de rafraîchir votre matériel de parfait petit manifestant (banderoles, calicots, slogans, chants, sifflets, mégaphones, etc.).

Claude Mignot

Les associations du personnel de la sûreté et de la gendarmerie unissent leurs forces.

Depuis 1942, les deux associations professionnelles des policiers cantonaux évoluaient côte à côte sans ressentir le besoin d'une collaboration plus serrée. Les attaques incessantes et graves que subit la fonction publique en général et la police en particulier ont incité les comités à s'unir pour agir. Le 31 août dernier, ce fut chose faite, lors d'une Assemblée générale extraordinaire. Constatant que la caste dirigeante de ce canton, après avoir pillé les deniers publics durant les années de vaches grasses, est plus que jamais décidée à faire porter le fardeau des économies aux défavorisés et aux fonctionnaires, que le Conseil d'Etat s'avère incapable de proposer des solutions justes et empreintes de solidarité, et que la fonction publique est régulièrement déconsidérée alors qu'elle a largement contribué aux économies réalisées ces dernières années, les inspecteurs et gendarmes ont décidé unanimement de s'opposer, par les moyens qu'ils jugent opportuns, à toute baisse des salaires en 1999. Il ont pris la résolution d'exiger l'application intégrale des statuts en vigueur, d'être étroitement associés à l'élaboration du nouveau Statut et que les particularités et les exigences de leurs métiers soient reconnues.

Dans le cas où ces exigences ne seraient pas prises en considération, un plan d'action a été élaboré et accepté. Il est basé sur une évolution progressive et va de l'invitation adressée aux députés de se rendre compte de la problématique policière souvent méconnue à l'action extrême du service minimum.

Convaincus que la réussite dépend de la capacité de mobilisation des associations et de la fédération, dans toutes les franges de la fonction publique, les policiers de ce canton soutiendront et participeront aux actions de la FSF. Combattons l'égoïsme et choisissons la solidarité, car elle seule pourra nous permettre de résister efficacement.

JF Périsset

ASI

Nous encourageons nos membres à sensibiliser les patients et le public aux enjeux des coupes budgétaires 1999. Les moyens à déployer pour y parvenir sont laissés à l'appréciation de chaque lieu de pratique, le service minimum garantissant la sécurité des patients devant bien évidemment être assuré en toutes circonstances.

Pour la manifestation prévue en fin de journée, nous vous attendons TOUS ET TOUTES sous le panneau ASI, afin de défiler ensemble. La mobilisation doit être générale pour que nous ayons une chance d'être entendus. Les économies projetées n'atteindront pas uniquement les fonctionnaires, le secteur parapublic n'échappera pas à "l'effort" demandé! Pour tout renseignement, appelez notre secrétariat au 021/643.65.06.

Valérie Binamé